

 La Prévention...

Partenaire de la Construction  
Acteur de la Prévention



**KP1** 

Créateur de systèmes constructifs



**Guides de Mise en œuvre Sécurisée  
des produits KP1**

*Version n° 1*

### Prévention des risques... Pourquoi KP1 va plus loin

Les accidents du travail mortels dans le BTP restent encore nombreux. Mais il n'y a là aucune fatalité : les efforts de l'ensemble des professionnels ont permis une baisse des accidents continue depuis 1990, et ce malgré un développement constant des effectifs et des carnets de commande. Pourtant, cette évolution n'est en rien favorable : les accidents sont moins nombreux mais plus graves.

Créateur de systèmes constructifs, partenaire de longue date du BTP, **KP1** a très tôt pris ses responsabilités en contribuant à l'amélioration des conditions de travail en sécurité sur les chantiers. Désormais, **KP1** va plus loin dans son engagement : les composants que notre groupe met à la disposition de ses clients intègrent de plus en plus d'équipements de prévention des risques. Notre volonté est d'intervenir sur les pratiques, pour que chaque composant mis en oeuvre le soit dans les règles de l'art autant que dans celles de la sécurité. Appuyés par les conseils et les recommandations sur le terrain de nos chargés d'affaires, notre collection de guides de mise en oeuvre sécurisée (GMS) des composants **KP1** s'attache à répertorier, étape par étape, les savoirs, les méthodes et les gestes au service du bien-être et de la protection des hommes.

**On n'en a jamais fini avec la sécurité : l'objectif de notre industrie, comme ailleurs, est le Zéro accident. La prévention a besoin d'excellence et de lucidité. Plus que jamais, KP1 s'engage aux côtés de ses clients dans ce sens.**

Christian Herrera



**La vie d'un homme n'a pas de prix, la sécurité a un coût. En plaçant la prévention des risques chantier au cœur de ses préoccupations, KP1 invite chacun de ses clients à faire de même.**

### 1. Intégrer des équipements de prévention dans nos produits.

Poutres, prémurs, prédalles, dalles alvéolées : **KP1** a choisi d'intégrer la sécurité dans chacun de ses produits. Sur ces produits, l'offre du groupe inclut donc des équipements de prévention des risques : boucles de levage repérées, bouchons de protection des torons..., DAK pour potelets garde-corps...

### 2. Prendre en compte l'environnement chantier dès la conception du bâtiment.

Sur un chantier, les composants en béton précontraint contribuent à la prévention des risques si leur conditions de mise en oeuvre sont anticipées pour mieux préparer le déroulement des opérations. À chaque livraison de ses produits, **KP1** fournit à cet effet un plan de préconisation de pose, véritable méthodologie de travail dont les principes contribuent à minimiser les risques. Les informations sur l'étalement, les charges correspondantes et les conditions d'appuis sécurisent les pratiques. Le repérage des composants et la définition d'un sens d'avancement et de pose évitent les manutentions inutiles.

### 3. Sensibiliser les acteurs du chantier à mettre en oeuvre les produits en sécurité.

**KP1** fait un pas de plus dans le développement des services et de la qualité attachés à ses produits. Fidèle à sa vocation de partenaire du BTP, le groupe dépasse son rôle de fabricant pour fournir à ses clients, sur le terrain même, les conseils et informations concernant la prévention des risques pour la mise en oeuvre de ses composants.

#### Le BTP en 2006

8,4 % des effectifs salariés en France...

18,1 % des accidents du travail...

**29,4 % des décès... Trois morts par semaine !**

*Sur un chantier du BTP, chaque travailleur est plus exposé qu'ailleurs au risque d'accident.*

#### Les principales causes d'accident

Les pertes d'équilibre au sol... 1 accident sur cinq.

Les manutentions manuelles... 1 accident sur 3.

**Les chutes de hauteur... 1,8 accidents sur 10, cause de 1 décès sur 4.**

*L'accident survient lors d'opérations banales sur un chantier de construction.*

#### Le profil de l'accidenté

Un ouvrier peu qualifié, âgé de moins de 30 ans ou de plus de 50 ans.

Il travaille depuis moins de cinq jours dans une entreprise de 10 à 49 salariés.

**Il a chuté de moins de 5 mètres entre 15 et 16h.**

*Les intérimaires sur les chantiers de construction sont particulièrement exposés.*

#### La tendance 1990 > 2006

Plus de salariés sur les chantiers... + 15,6 %.

Moins d'accidents... - 25 %.

**Mais + 10 jours d'incapacité temporaire par accident...**

*La gravité des accidents a augmenté sur des chantiers de plus en plus mécanisés.*

Sources : INRS, KP1, CS BTP

#### Un enjeu humain

**126 945** accidents du travail avec arrêt en 2006 dans le BTP.

**17 604** accidents avec incapacité permanente.

**158** morts.

*Chaque accident du travail est un drame personnel et familial, non plus perçu comme une fatalité mais comme un événement inacceptable.*

#### Un enjeu juridique

Un accident du travail avec arrêt de moins de trois mois  
**= 1 an de prison + 15 000 € d'amende.**

Un accident du travail avec arrêt de plus de trois mois  
**= 3 ans de prison + 45 000 € d'amende.**

Un accident du travail mortel  
**= 5 ans de prison + 75 000 € d'amende.**

*La jurisprudence montre qu'au pénal, les responsabilités pour un accident du travail se paient lourdement, dans un contexte de sévérité accrue des juges.*

#### Un enjeu financier

Les cotisations accidents du travail/maladie professionnelle représentent **9,70 %** de la masse salariale.

Un accident du travail avec arrêt coûte **3000 €** à l'entreprise, **3 à 5 fois plus en coûts indirects.**

En 2006, 6,7 millions de journées d'arrêt de travail  
**= 6,7 millions de journées de travail perdues.**

*Les coûts directs et indirects des accidents du travail pour l'entreprise sont exorbitants.*

#### Un enjeu d'image pour l'entreprise.

Avec la montée en puissance de la responsabilité sociale des entreprises...

Avec la médiatisation instantanée des erreurs et des écarts... avec l'objectif **"Zéro accident"** affiché par les acteurs industriels majeurs...

*Les conditions de travail sont un puissant balancier pour le BTP, en positif comme en négatif.*

Sources : INRS, KP1, CS BTP

Interview.

Vincent Giraudeau, directeur PACA de CS BTP\*  
« La prévention aide à la performance des chantiers »

### Quel est le facteur de risque aujourd'hui dominant dans le BTP ?

Le temps : les délais de construction sont de plus en plus courts, alors que les chantiers sont volumineux, de plus en plus complexes, conduits avec des moyens mécanisés plus puissants et une main d'œuvre moins formée, souvent issue de l'intérim.

### Formation = prévention ?

Oui, plus que jamais. La réalité du marché, c'est que nous avons besoin de savoir-faire théorique. La transmission d'un savoir-faire d'une génération de maçons à une autre ne se fait pas dans les meilleures conditions : les pères n'ont pas toujours trouvé leurs fils... Une distance d'appui, par exemple, tout le monde ne l'a visualisé pas forcément, aussi faut-il l'enseigner pour que chacun ait la même sur un chantier.

### La prévention entrave-t-elle la productivité d'un chantier ?

Évidemment non. Au contraire : un compagnon qui travaille avec la peur dans une situation d'insécurité ou de danger ne travaille jamais vite et jamais bien. Quand on est pressé, on rate toujours la sortie d'autoroute. Il est vrai que le BTP est le monde de l'aléa : on est fort pour gérer les imprévus... Ce n'est pas une raison pour s'en autoriser de plus en plus. Quand on prévient dans un souci de sécurité, on met de la qualité, de la pédagogie et de l'efficacité dans tous les aspects du chantier. La prévention aide à mieux préparer, à planifier, à anticiper.

\*Réseau national d'experts en conseil et formation, en prévention des risques et coordination.

## La prévention en principes... La loi exige d'anticiper

Article L 230-2 du Code du travail :

“Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes”.

Le code du travail fixe également neuf principes généraux de prévention applicables dans l'entreprise...

- Éviter les risques.
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- Combattre les risques à la source.
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production...
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants...
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.



[www.kp1.fr](http://www.kp1.fr)

**M.I.N. Bâtiment D**  
**135, avenue Pierre Sémard**  
**84000 Avignon**  
**Tél : 04 32 75 12 00**  
**Fax : 04 32 74 31 24**